

Accord distri 2023 :

Toujours mauvais, et avec encore moins d'emplois !

🌀 L'accord distri de 2021 signé au forceps par la CFDT, CFTC et CGC a été considéré comme une régression par rapport au précédent, qui déjà accompagnait la stratégie 🌀 *Sud* ne l'avait pas signé et avait exercé, en vain car seul, son droit d'opposition 🌀 Un avenant, sous forme de prolongation, est proposé pour 2023 🌀 Avant le futur accord national sur le courrier qui accompagnera la néfaste Nouvelle Gamme du Courrier !

En 2017, la CFDT, FO, CGC, UNSA, CFTC signaient un accord national sur les métiers du courrier, qui accompagnait la stratégie d'alors, à savoir l'expansion de la coupure méridienne, les « sacoches », la livraison du soir au colis, l'atteinte à la fonction de Responsable d'Équipe avec la mise en place des ROP, et l'instauration des primes de remplacement, avec comme conséquence une désertification lors des ventes de quartiers... Alors que *Sud* revendiquait et obtenait, particulièrement dans les luttes, des CDI, des augmentations de salaire à l'ancienneté, la limitation de la sécabilité, l'accord de 2017 cherchait à couper l'herbe sous le pied à la conflictualité en plafonnant la sécabilité à 30 jours par an et en recrutant directement en 2.1 les FSE (créant au passage les Task Force). Enfin, 3 000 CDI sur 3 ans étaient proposés pour la signature de l'accord. C'est-à-dire 4 000 emplois non comblés par an...

En 2021, un nouvel accord était proposé, qui ajoutait à ce paysage la possibilité de remonter à 40 jours de sécabilité par an, la mise en place des plans de productions (secteurs d'ajustement ou de renforts), forme de flexibilité non plafonnée. Cet accord (ren)forçait la disparition programmée

des Responsables d'Équipe vers la fonction hybride et problématique de ROP.

LA POSTE 
BOUGEZ AVEC LA POSTE
VERS PÔLE EMPLOI !

SORTIE

COMME TOUS
LES DEUX ANS,
ON DÉGRAISSE !



Bésot

Sud ^{PTT}

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

f@federationSudptt

@federation.sudptt

@fdSudPTT

sudptt.org

@sudptt@sudptt.fr

01 44 62 12 00

Union
syndicale
Solidaires

Enfin, cet accord encourageait la mise en place des EAP, à savoir l'autonomie avec objectifs de performance dans les équipes. EAP = libres d'obéir... Même la CFDT a hésité à le signer celui-là. Il passera la barre des 30% de signataires in extremis. 1 400 CDI pour cet accord. 14 par département... Il en faudrait parfois 14 sur un seul centre !

Pour 2023, La Poste propose un avenant à l'accord de 2021. Sa prolongation en fait, car c'est le même, avec tout ce qui ne va pas, mais en y ajoutant, sur un an, 2 200 CDI à la distribution + 180 CDI au traitement. *Sud* a dénoncé à nouveau tous les axes de flexibilité (sécabilité, secteurs d'ajustements/renforts/du samedi) et a particulièrement insisté sur l'emploi !

Où en est l'annonce d'une réintégration partielle de la sous-traitance au colis ? La Poste bredouille. Quelle est la proportion d'emplois précaires (CDI et CDD intérim, CDD, intérim, alternants, apprentis) ? La Poste bégaie « on a du mal à recruter, certains précaires ne veulent pas rester »...

Et après ? La Poste prévient que la donne changera pour 2024, après la période « d'expérimentations » en 2023 des organisations liées à la Nouvelle Gamme du Courrier. La Poste va prendre une petite année pour tester la casse du passage quotidien et la distribution 1 jour/2. C'est-à-dire 20 000 emplois supprimés de + que les 5 000 annuels. Une bombe pour le titulariat, le service public et les conditions de travail. *Sud* propose la construction d'une grève unitaire avant la fin de l'année.

Sud a revendiqué un chiffre simple à retenir, cohérent et a proposé aux autres syndicats de nous rejoindre : 10 000 emplois en 2023 ! 10 000 CDI proposés aux précaires et aux salarié-es de la sous-traitance. 10 000, comme le nombre de positions de travail à combler dans les PPDC, PDC, PIC ! *Sud* l'a réaffirmé à La Poste : si vous cherchez du monde, pas besoin d'aller bien loin. Il suffit d'aller dans un centre courrier/colis. De nombreux intérimaires attendent des CDI. Nous avons également porté un plafonnement de toutes les formes de flexibilité et rappelé la nécessité du 2.1 grade de base (remplaçant-es et titulaires) avec hausse de tous les grades.



Signez la pétition «On se bouge pour le timbre rouge» : <https://www.change.org/p/on-se-bouge-pour-le-timbre-rouge>

**10 000 CDI en 2023 à La Poste, c'est 100 par département !
Pas besoin d'accord pour ça, c'est un minimum !**